

DELIBERATION N° DEL2025/06/19-06
Du conseil municipal du 19 juin 2025

Date de convocation : 13 juin 2025

Date d'affichage de la liste des délibérations : 23 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville-la-Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN.

Accusé de réception en préfecture
050-213000845-20250619-DEL25-06-19-06-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, DEROUET Richard, FANFANI Antoine, Mesdames, GALMEL Isabelle, LECONTE Marie-France, ROUCHERE Anne-Marie, JOUANNE Lydie, FORNERET Sarah, MALERBA Lydie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Madame Muriel LERAUX qui donne pouvoir à Madame Isabelle GALMEL, Madame Sandra YBERT qui donne pouvoir à Madame Lydie MALERBA, Monsieur Pierre EDINE qui donne pouvoir à Monsieur Arnaud COUILLARD.

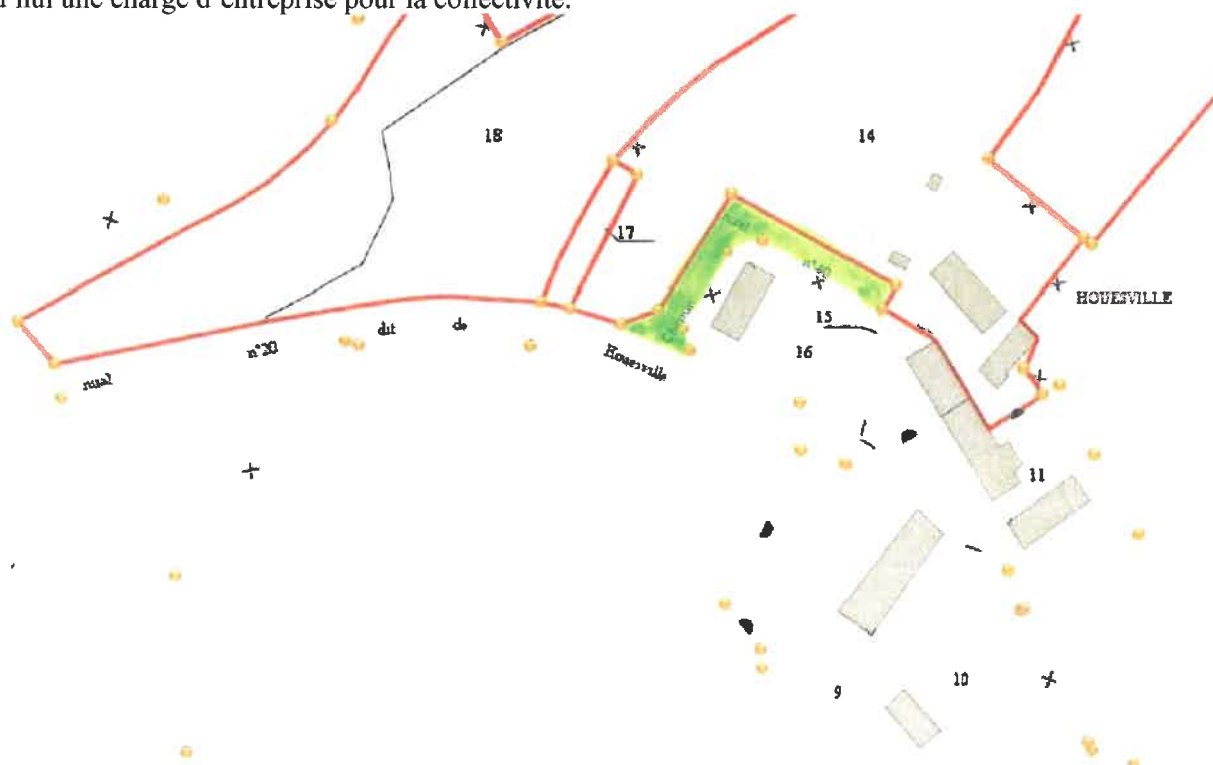
Absent(s) : non excusés : 0

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 15		
Présents : 12	Absents : 3	Procurations : 3
Votants : 15		

Monsieur Luc AUBIN a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEMANDE D'ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL

Le chemin rural situé allée de Houesville n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.



L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

Les frais de bornage et de notaires seront à la charge de l'acquéreur. Les indemnités du commissaire enquêteur seront fixées par arrêté du Maire et sont à la charge de la commune. Les élus proposent de déterminer le prix de vente dudit chemin en fonction des indemnités du commissaire enquêteur.

Vu le courrier du demandeur en date du 19 juin 2024,

Où l'exposé de Monsieur JARDIN Rodolphe et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de **PROCÉDER** à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;
- de **DETERMINER** le prix de vente dudit chemin en fonction des indemnités du commissaire enquêteur ;
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

Accusé de réception en préfecture
000460040-2024-06-19-06-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Le secrétaire de séance
Luc AUBIN



Le Maire
Rodolphe JARDIN



Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le **27 JUIN 2025**

Publication sur le site internet le **27 JUIN 2025**